



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 39837

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'importante et brutale hausse du prix des aciers de la construction. Les entreprises du bâtiment et de travaux publics subissent particulièrement les conséquences de cette augmentation. En effet, elles rencontrent d'importantes difficultés d'approvisionnement qui se traduisent à la fois par l'allongement des délais de livraison et par une réduction des quantités livrées. Cette situation conduit à des reports de démarrage de chantiers et à des retards d'exécution pour le gros oeuvre. Elle souhaiterait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur cette situation et lui demander de bien vouloir lui préciser s'il envisage de prendre des mesures permettant le retour rapide à un marché équilibré.

Texte de la réponse

Le marché de l'acier connaît actuellement des tensions importantes qui se traduisent par des hausses de prix et par des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises industrielles qui, dans certains cas, pourraient voir leur activité menacée par les difficultés qu'elles connaissent. Si elle a des conséquences globalement favorables à l'industrie sidérurgique française, cette évolution des marchés a donc en revanche des effets négatifs sur plusieurs milliers d'entreprises consommatrices d'acier et est susceptible d'avoir des conséquences lourdes en termes d'emplois. C'est la forte croissance de la demande chinoise en acier qui est à l'origine de la situation de tension actuellement connue par la France et, avec elle, par la quasi-totalité des pays industriels dans le monde. Au cours de l'année 2003, l'augmentation de la consommation chinoise a, à elle seule, représenté 20 % de la consommation annuelle européenne. L'approvisionnement en matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier, fer, ferrailles et coke n'a pas pu s'adapter rapidement à cette évolution brusque, à la fois par manque de capacités de production et par insuffisance des transports, notamment maritimes. Il en est résulté des augmentations très importantes des prix des matières premières et, dans certains cas, des impossibilités physiques pures et simples pour l'offre de suivre la demande. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a saisi formellement le commissaire européen chargé du commerce extérieur de cette question, en lui signalant toute l'importance que la France y portait, et en lui demandant d'examiner dans les meilleurs délais les instruments de politique commerciale mobilisables, dans le respect des obligations internationales. Une grande vigilance sera par ailleurs accordée au fonctionnement du marché français, afin de vérifier qu'aucun acteur ne profite indûment de la situation, au moyen par exemple d'ententes non autorisées. Enfin, les situations individuelles des entreprises faisant face à des impossibilités d'approvisionnement seront examinées afin de déterminer avec elles les réponses possibles. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, accorde une grande importance à ce que toutes les pistes soient explorées pour atténuer les effets négatifs que la situation actuelle du marché de l'acier crée pour les entreprises utilisatrices.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39837

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3565

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5812